

# Groupe GHD

## Déclaration sur l'esclavage moderne 2024 – 2025

### Objectif

La présente déclaration est rédigée conformément aux exigences de déclaration sur l'esclavage moderne en vertu de la Loi de 2015 sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni (*Modern Slavery Act 2015*), de la Loi de 2018 sur l'esclavage moderne de l'Australie (*Modern Slavery Act 2018 – Cth*) et de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada.

L'entité déclarante est GHD Group Limited en tant que société mère du groupe d'entreprises GHD. La Période de référence s'étend du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

GHD Group Limited effectue cette déclaration au nom des filiales possédées ou contrôlées par GHD Group Limited contribuant au revenu consolidé annuel pour la Période de référence des activités du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada. La liste des entités (Entités déclarantes de GHD) se trouve au Tableau A.

La présente déclaration conjointe est rédigée et envoyée au nom des Entités déclarantes de GHD. Les références à GHD dans la présente font référence aux Entités déclarantes de GHD.

Le présent document vise à déclarer les risques d'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de GHD, et les mesures que GHD a prises durant la dernière période de référence afin d'y remédier.

GHD déclare son rendement en matière d'esclavage moderne au Royaume-Uni depuis 2016; en Australie depuis 2020; et au Canada depuis 2023.

GHD est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et soutient les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Cela comprend l'engagement à travailler à l'éradication des différentes formes d'esclavage moderne déjà présentes et à l'amélioration des droits de la personne dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous publions des rapports sur notre rendement global en matière de durabilité sur le [site Web de GHD](#) et dans le cadre de notre [communication sur les progrès du Pacte mondial des Nations Unies](#).

### Activités, structure organisationnelle et chaînes d'approvisionnement de GHD

GHD est une entreprise de services professionnels qui exerce ses activités dans les marchés mondiaux de l'eau, de l'énergie et des ressources, de l'environnement, des bâtiments et propriétés ainsi que du transport.

GHD fournit des services en ingénierie, en architecture, en environnement, en construction ainsi que des services-conseils et des services numériques à un large éventail de clients des secteurs privé et public.

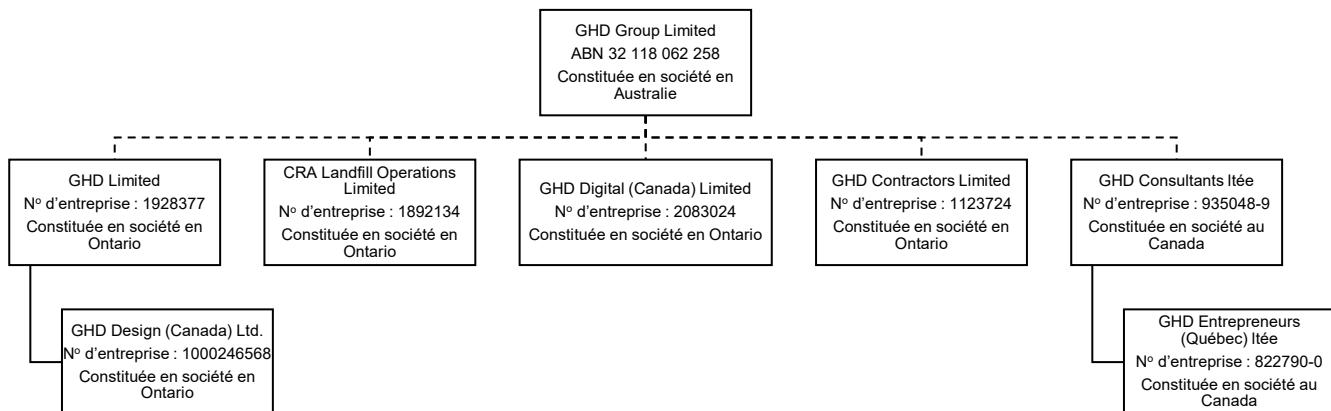
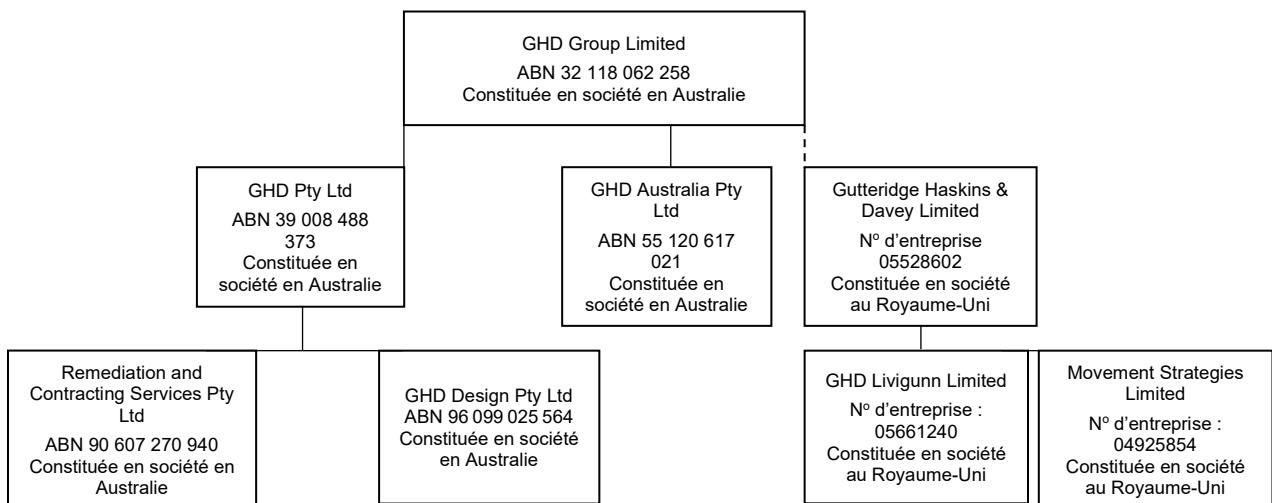
Fondé en 1928 et détenu en propriété privée par ses employés et employées, le groupe d'entreprises GHD exerce ses activités sur cinq continents et a des activités permanentes dans treize pays : Australie, Canada, Chili, îles Fidji, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, Singapour, Émirats arabes unis, Royaume-Uni et États-Unis.

En Australie, GHD emploie environ 4605 personnes et ses services sont fournis par GHD Pty Ltd, GHD Australia Pty Ltd, GHD Design Pty Ltd et Remediation and Contracting Services Pty Ltd, et notre personnel est employé par GHD Pty Ltd et GHD Design Pty Ltd.

Au Royaume-Uni, GHD emploie environ 375 personnes (dont 320 employés et employées à temps plein) et ses services sont principalement fournis par Gutteridge Haskins & Davey Limited, et notre personnel est employé par cette entité, avec environ 70 personnes ayant leurs contrats de travail au sein des filiales Movement Strategies Limited et GHD Livigunn Limited.

Au Canada, GHD emploie environ 1885 personnes et ses services sont fournis par GHD Limited, GHD Design (Canada) Ltd, GHD Consultants Itée, GHD Entrepreneurs (Québec) Itée, CRA Landfill Operations Ltd, GHD Digital (Canada) Limited et GHD Contractors Limited. Notre personnel est employé par GHD Limited, GHD Consultants Itée, GHD Entrepreneurs (Québec) Itée, CRA Landfill Operations Ltd, GHD Digital (Canada) Limited et GHD Contractors Limited.

#### **Tableau A – Structure des Entités opérationnelles**



# **Vue d'ensemble des risques d'esclavage moderne et de traite de personnes dans les activités et chaînes d'approvisionnement de GHD**

GHD a examiné les risques de causer, de permettre ou de contribuer directement à des pratiques d'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement en fonction des pays où ses filiales travaillent principalement et en fonction de la nature de ses services, et est d'avis que les risques sont faibles.

Cette conclusion repose sur :

- La nature des services de GHD : GHD est une entreprise de services professionnels. Bien que GHD soutienne des projets dans des secteurs à haut risque comme l'exploitation minière, la construction et l'agriculture, notre rôle est généralement limité aux services professionnels et la nature de nos activités dans ces secteurs n'est pas considérée comme étant à haut risque. Les fournisseurs de services professionnels (sous-traitants) de GHD sont également considérés à faible risque.
- L'emplacement de la main-d'œuvre de GHD : en plus de l'Australie, du Royaume-Uni et du Canada, GHD s'appuie sur sa main-d'œuvre internationale, qui est majoritairement située dans ses bureaux. Cela inclut une main-d'œuvre (i) d'environ 1060 personnes aux Philippines, qui sont employées par GHD et où GHD a une présence opérationnelle depuis 1998, (ii) de 5 personnes en Papouasie-Nouvelle-Guinée, (iii) de 215 personnes aux Émirats arabes unis, (iv) de 85 personnes au Qatar et (v) d'environ 420 personnes au Chili, qui sont employées par GHD et où GHD a une présence opérationnelle depuis 2001. Aux Philippines, en Indonésie et au Chili, comme c'est le cas pour tous les bureaux de GHD, nous exigeons la conformité la plus stricte aux lois sur le travail et les droits de la personne.
- L'emplacement des projets de GHD : pour les projets réalisés par les Entités déclarantes, un processus d'approbation comprend la considération des risques relatifs aux droits de la personne.
- Les actifs de GHD sont généralement limités aux fournitures de bureau et aux produits de consommation. Les autres actifs comme les intérêts sur les baux de location et la propriété intellectuelle ne présentent pas de risque. Généralement, GHD n'engage pas de sous-traitants pour les services de ménage. Les risques résiduels se situent au niveau des fournisseurs d'articles de bureau et de produits de consommation comme les services de restauration, la papeterie, l'équipement de technologies de l'information et les équipements de protection individuelle, et les services de ménage fournis par les propriétaires des installations louées par GHD.

En résumé, GHD considère que ses risques matériels concernent les sous-traitants et les fournisseurs d'articles de bureau et de produits de consommation.

La gestion des risques associés à l'esclavage moderne chez GHD s'inscrit dans son approche globale de la gestion des risques liés aux droits de la personne. L'évaluation du potentiel d'esclavage moderne dans l'organisation et la chaîne d'approvisionnement de GHD s'inscrit dans le cadre de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Les comités de vérification, de durabilité et de gestion des risques du conseil d'administration (CA) sont chargés d'assurer la surveillance au nom de ce dernier.

## **Vérification diligente, évaluation des risques et gestion liée à l'esclavage moderne et à la traite des personnes**

GHD a effectué une évaluation des risques appropriée pendant la Période de référence.

GHD effectue une vérification appropriée basée sur les risques avant d'approuver un projet. Une partie de la vérification diligente consiste à prendre en considération les risques liés à l'intégrité et aux droits de la personne que pose un projet.

GHD effectue une vérification appropriée des clients et partenaires de coentreprise potentiels basée sur les risques. L'objectif de cette vérification est d'assurer que GHD soit uniquement associée à d'autres entreprises et à du personnel dont nous attendons qu'ils agissent en conformité avec la Politique d'intégrité et les exigences connexes de GHD.

Selon les pratiques standards de GHD, les fournisseurs sont préqualifiés avant d'être engagés dans le cadre de projets afin d'appuyer la prestation de services de qualité d'une manière sécuritaire, éthique et respectueuse de l'environnement. Pour se préqualifier, les fournisseurs et sous-traitants potentiels doivent accepter de se conformer au Code de conduite des fournisseurs de GHD (décrit ci-dessous), qui comprend des engagements à l'égard des droits de la personne et de l'esclavage moderne.

Le processus de préqualification confirme que les fournisseurs :

- possèdent les systèmes de santé, sécurité, environnement et qualité nécessaires pour fournir les services exigés;
- peuvent fournir des services de façon éthique et intègre;
- ont des assurances adéquates et à jour;
- s'engagent à respecter le **Code de conduite des fournisseurs** de GHD.

Le Code de conduite des fournisseurs de GHD interdit toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de servitude ou de travail en prison et la participation à toute étape de la traite des personnes. Plus précisément, le Code de conduite des fournisseurs de GHD englobe les sujets suivants :

- conformité aux lois applicables;
- comportement éthique;
- contrôles en matière de commerce et d'exportation;
- prévention du blanchiment d'argent;
- qualité;
- droits de la personne et esclavage moderne;
- santé, sécurité et bien-être du personnel;
- responsabilité en matière de durabilité et d'environnement;
- vie privée et renseignements personnels;
- suivi et évaluation.

Des évaluations des risques plus approfondies sont obligatoires lorsque GHD travaille :

- dans un pays à l'extérieur de son environnement d'activité habituel;
- au sein d'une coentreprise;
- avec un client constitué en société dans un pays à l'extérieur de son environnement d'activité habituel.

## **Politiques sur l'esclavage moderne et la traite des personnes**

Les politiques fondamentales globales suivantes documentent l'approche de GHD visant à établir les normes de base en matière de conduite au niveau individuel et au niveau de l'entreprise, ainsi que le comportement attendu de tous ceux et celles qui travaillent pour ou avec GHD (y compris les membres du CA, le personnel et les fournisseurs). Ces documents reposent sur des directives et des processus précis qui favorisent le respect des normes les plus strictes dans l'ensemble de nos activités.

### **Code de conduite**

Le Code de conduite de GHD définit nos attentes et nos exigences en matière de comportement. GHD s'engage à respecter les lois s'appliquant à notre travail et à notre personnel dans les pays où nous exerçons nos activités, et faisant la promotion d'un comportement éthique, tant sur le plan des pratiques commerciales que du comportement personnel, en accord avec nos valeurs fondamentales : la sécurité, le travail d'équipe, le respect et l'intégrité.

### **Politique de durabilité et responsabilité sociale**

La Politique de durabilité et responsabilité sociale de GHD fournit une orientation stratégique sur la façon dont GHD encourage et appuie notre personnel, nos clients et nos autres partenaires d'affaires dans les efforts en vue de générer des résultats durables. Dans un contexte organisationnel, cela signifie l'intégration

des enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans les processus opérationnels de base afin de favoriser des activités responsables sur les plans environnemental et social.

## Politique de santé, sécurité et environnement (SSE)

La Politique de SSE vise à créer une culture dans laquelle les principes de santé, de sécurité et d'environnement sont constamment à notre esprit et jouent un rôle dans nos activités quotidiennes afin d'éliminer ou de réduire autant que raisonnablement possible les risques de blessures et de problèmes de santé, de réduire au minimum notre impact sur l'environnement afin de tendre vers des pratiques de pointe de l'industrie et de prévenir la pollution.

## Politique de protection de l'enfance (Australie)

La Politique de protection de l'enfance de GHD vise à protéger les enfants associés aux projets d'aide au développement international sous sa supervision. La politique s'applique au personnel, aux sous-traitants, aux propriétaires uniques internationaux et aux bénévoles travaillant sur les projets de GHD financés par des agences internationales d'aide au développement.

## Procédures de prévention de l'exploitation sexuelle, des mauvais traitements et du harcèlement (Australie)

Ce cadre est établi en conformité avec les conventions applicables des Nations Unies, des lois australiennes et des politiques correspondantes du département australien des Affaires étrangères et du Commerce. Il comprend un Code de conduite incluant des principes de limites et de comportements attendus et contient des procédures énonçant ce qui doit être signalé et comment le faire. La politique s'applique au personnel, aux sous-traitants, aux propriétaires uniques internationaux et aux bénévoles travaillant sur les projets de GHD financés par des agences internationales d'aide au développement.

## Politique d'intégrité

La Politique d'intégrité de GHD définit les exigences générales en matière d'intégrité, y compris la lutte contre la corruption, la confidentialité et les conflits d'intérêts. Elle reflète notre tolérance zéro envers toute pratique commerciale non éthique en lien avec les activités au sein de l'entreprise ainsi que dans les relations avec les parties prenantes externes et avec le public. Elle s'applique à l'ensemble du personnel, des sous-traitants et des entrepreneurs de GHD.

## Déclaration sur les droits de la personne

La déclaration sur les droits de la personne exprime clairement notre engagement à respecter les droits et la dignité de toutes les personnes impliquées dans nos activités, ainsi que d'encourager et d'appuyer les efforts de nos clients et autres partenaires d'affaires pour agir en conformité avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

## Politique de dénonciation

Cette politique encourage le signalement des préoccupations liées aux comportements professionnels inadéquats et prévoit que les personnes qui signalent de tels comportements puissent le faire de façon sécuritaire et avec la confiance qu'elles seront protégées et appuyées.

Pour plus d'informations sur les politiques de GHD, veuillez visiter le [site Web de GHD](#).

## Actions mises en œuvre pendant la Période de référence

Vous trouverez à la suite les actions mises en œuvre par GHD pendant la Période de référence pour prévenir et réduire les risques d'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de GHD.

Dans le cadre du processus de préqualification des fournisseurs pour les nouveaux projets, GHD a mis en place une nouvelle exigence en matière de lutte contre l'esclavage moderne. Tout nouveau fournisseur lié à un projet qui répond par l'affirmative à la question de présélection « Possédez-vous des politiques ou des

pratiques de prévention de l'esclavage moderne dans vos activités d'approvisionnement et dans votre chaîne d'approvisionnement? » doit maintenant fournir des pièces justificatives de ses politiques ou pratiques. Un membre de l'équipe de GHD vérifie ensuite les informations fournies.

GHD a mis au point SustainDESIGN, un outil numérique qui aide les équipes de projets à intégrer la durabilité dans l'exécution des projets en guidant son incorporation dans la planification et la conception des actifs, et l'a mis à l'essai dans certains projets sélectionnés. Cet outil aide l'équipe de projet à prendre en compte les opportunités et les impacts environnementaux et sociaux liés à l'exécution du projet. Dans le cadre de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne, l'outil invite l'équipe de projet à se demander si l'actif aura des répercussions sur les communautés vulnérables ou les désavantagera, aujourd'hui ou dans l'avenir.

## Évaluation des mesures de gestion des risques liés à l'esclavage moderne

Comme mentionné, GHD est d'avis que les risques de causer, de permettre ou de contribuer directement à des pratiques d'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement sont faibles. GHD a adopté des mesures de gestion des risques appropriées pour atténuer ces risques. GHD a mis en place des programmes de formation pour son personnel et les a mis à la disposition des fournisseurs afin de les sensibiliser à l'esclavage moderne. De plus, le processus de présélection des fournisseurs de GHD exige que ceux-ci adhèrent au Code de conduite des fournisseurs de GHD et aux politiques mondiales fondamentales de GHD, qui interdisent toute forme d'esclavage moderne. Le programme de dénonciation de GHD permet à quiconque de signaler des préoccupations liées à l'esclavage moderne de manière anonyme et sans représailles. GHD s'engage à enquêter sur les signalements rapidement et avec rigueur conformément à la Politique applicable.

Aucun enjeu d'esclavage moderne en lien avec GHD ou sa chaîne d'approvisionnement n'a été signalé au Bureau d'intégrité de GHD au cours de la Période de référence. GHD reconnaît qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité des mesures prises, car GHD n'est pas au courant des incidents non déclarés. Malgré cette absence de signalements, GHD estime que ses mesures de signalement de l'esclavage moderne présentent un certain degré d'efficacité, car elle dispose de protocoles de signalement et de gestion comparables pour d'autres questions de conformité, qui ont donné lieu à des signalements d'incidents de la part des utilisateurs et utilisatrices. GHD peut donc en déduire que ses protocoles de signalement sont accessibles et efficaces, et l'absence d'enjeux d'esclavage moderne signalés nous amène à penser qu'aucun enjeu de ce type ne s'est produit.

## Consultation entre les entités

Pendant la Période de référence, toutes les Entités déclarantes doivent se conformer aux politiques mondiales de GHD. Le responsable de la durabilité de l'entreprise; le responsable en santé, sécurité, environnement et qualité; le responsable de la conformité en matière d'intégrité et le chef des services juridiques du Groupe travaillent dans ces Entités déclarantes afin de surveiller la conformité aux politiques décrites ci haut et la mise en place des mesures décrites dans la présente déclaration, et afin de prendre en considération les problématiques émergentes liées à l'esclavage moderne.

## Formation sur l'esclavage moderne et la traite des personnes

Un module de formation destiné à la sensibilisation à l'esclavage moderne a été inclus comme élément d'apprentissage obligatoire au sein de GHD. Le module, une vidéo animée d'une durée de sept minutes intitulée « **Esclavage moderne** », définit l'esclavage moderne, met en lumière où il peut exister dans la chaîne d'approvisionnement, expose clairement l'engagement de GHD à le prévenir, et explique les mesures de prévention prises par GHD. Pour la Période de référence, 89 % du personnel de GHD devant effectuer cette formation a complété le module.

Pour approfondir les connaissances de nos fournisseurs actuels et potentiels afin qu'ils puissent bien aborder la problématique de l'esclavage moderne, nous avons rendu le module de formation « Esclavage moderne » disponible à tous les fournisseurs sur le **portail Web des fournisseurs** de GHD.

Afin de renforcer l'engagement plus vaste de GHD à l'égard des droits de la personne, un module de formation sur le Parcours de durabilité est inclus dans la formation obligatoire que tous les membres du personnel de GHD doivent suivre tous les deux ans, ainsi que dans les programmes d'accueil des nouveaux employés et des diplômés. Le Parcours de durabilité articule sept principes qui fournissent une orientation pour faire progresser la durabilité et le respect des droits de la personne dans les activités, la chaîne d'approvisionnement et le travail sur les projets des clients de GHD. Le module est offert en anglais, en français et en espagnol. Pour la Période de référence, 91,5 % du personnel de GHD devant effectuer cette formation a complété le module.

## **Mesures de remédiation**

GHD n'a pris aucune mesure de remédiation au cours de la période de référence, car elle n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

## **Mesures de remédiation en cas de perte de revenus**

GHD n'a pris aucune mesure pour remédier aux pertes de revenus au cours de la période de référence, car elle n'a identifié aucune perte de revenus pour des familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

## **Mécanismes de règlement des griefs et Ligne d'assistance en matière d'éthique**

GHD exige que les violations, soupçonnées ou avérées, de sa Politique d'intégrité et des exigences connexes soient signalées. Les signalements peuvent être gérés avec le **système de gestion de l'intégrité** de GHD. Toutes les allégations légitimes feront l'objet d'une enquête conformément aux Lignes directrices sur les enquêtes et les signalements d'intégrité de GHD.

La présente déclaration a été approuvée par le CA de GHD Group Limited le 5 décembre 2025.

## **Attestation (Canada) :**

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (la « Loi »), et plus particulièrement de l'article 11 de cette dernière, j'atteste que j'ai pris connaissance des informations contenues dans la présente déclaration pour les Entités déclarantes de GHD. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans la déclaration sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour la Période de référence.

**Ian Fraser**  
**Président du CA**  
5 décembre 2025

\*J'ai l'autorité de lier GHD Group Limited

**Jim Giannopoulos**  
**Chef de la direction**  
5 décembre 2025

\*J'ai l'autorité de lier GHD Group Limited